

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007

Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 28 SEP. 2007

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une aide à l'investissement de 542 332 € aux trois établissements hôteliers, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
 - 50 000 € à la Sàrl Auberge de Morimont pour l'Auberge du Morimont à OBERLARG
 - 5 207 € à la Sàrl « Société d'exploitation des H.R. Kempf » pour les Deux-Clefs à METZERAL
 - 487 125 € à la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » pour les Violettes à THIERENBACH ;
- ❖ autorise le Président à signer les conventions types d'attribution de subventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés ;
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTNER